

# **STRATEGIE DE RELEVÉ DU FDL DANS LA PERSPECTIVE DE PROMOTION DES PROCESSUS DURABLES DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME**

( A valider par le Comité de Pilotage lors de la Mission des 10 et 11 Avril 2002)

## **Introduction**

La présente note d'orientation s'inspire du résultat 4 du cadre logique reformulé pour la phase de désengagement et de consolidation et a pour objectif de jeter les bases de la concertation entre les différentes parties concernées par la relève du FDL , à savoir le Secrétariat Technique, le Comité de Pilotage du Programme , les autorités administratives et locales , les services techniques déconcentrés et la Société Civile Locale.

Elle traitera en particulier des fondements de la relève du FDL, du contenu du programme visé , des étapes et de la méthodologie préconisées. Les points relatifs au calendrier et aux responsabilités sont proposés dans le chronogramme en annexe, les ressources étant déjà pris en charge dans le PTA 2002 en cours de validation.

## **I. Justification de la relève**

Après quatre années d'intervention dans les zones ciblées , la mise en œuvre du FDL devrait se traduire par au moins deux résultats stratégiques en matière de développement local:

- une amélioration sensible des conditions de vie des populations à travers un meilleur accès aux infrastructures et équipements socio- collectifs de base notamment dans les domaines de la santé , de l'éducation et de l'eau et une augmentation conséquente de leurs revenus
- l'impulsion d'une dynamique de prise en charge du processus de développement à travers un engagement plus soutenu des élus et acteurs locaux dans les processus de planification, de négociation , de financement et de gestion du développement local

Si par rapport au premier point des résultats considérables ont été enregistrés notamment en matière de livraison d'infrastructures socio -économiques, par contre l'insuffisante prise en charge des aspects organisationnels et institutionnels(voir rapport d'évaluation ) n'a pas permis aux acteurs locaux de s'approprier les procédures et instruments de développement local .

Dans ces conditions, la phase de désengagement en cours a été mise à profit pour tenter d'organiser une relève du FDL en vue de soutenir les processus de développement local au niveau des différentes collectivités appuyées par le programme depuis plus de quatre ans .

Cette préoccupation entre en parfaite adéquation avec les orientations stratégiques définies par le FENU, le PNUD et les Pouvoirs Publics en matière de consolidation du processus de décentralisation et de reproduction des programmes de lutte contre la pauvreté.

## **II. Objectifs , résultats attendus et contenu thématique du programme de relève**

L'objectif visé à travers la relève du FDL est de créer les conditions d'une pérennisation des actions de développement local entreprises dans la zone d'intervention du Programme à travers un ancrage plus soutenu des objectifs et pratiques de développement au niveau des institutions locales.

En d'autres termes, il s'agit d'organiser le transfert à d'autres acteurs institutionnels des missions du FDL à travers les résultats opérationnels suivants:

### **2.1. La contractualisation de l'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage entre les administrations locales et les Services Techniques Déconcentrés (Relève Technique)**

L'objectif visé est de faciliter la contractualisation de l'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage entre les collectivités locales et les Services Techniques Déconcentrés ( STD) conformément aux dispositions prévues par les décrets 96-1122 et 96-1123 du Code des Collectivités locales.

Deux types de structures sont visées par rapport à cette relève:

- les structures d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des administrations locales: il s'agit des services départementaux des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Hydraulique qui , en lieux et place des Bureaux d'Etudes préalablement contractés par le FDL ,devront désormais s'inscrire dans une dynamique de partenariat avec les conseils ruraux et municipaux dans la mise en oeuvre de leur programme d'investissement communautaire
- les structures d'appui technique à la production agricole et animale , à la protection de l'environnement et à la promotion de l'économie familiale ,notamment les CERP , qui devront être directement liés aux administrations locales à travers des conventions d'assistance dans les domaines de la planification, la mise en place, le suivi et la gestion des micro-réalisations locales .

L'élaboration et la mise en œuvre de protocoles d'accord ou de conventions d'assistance spécifiant la nature et les modalités de l'appui aux collectivités locales par les STD et les conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents dans le cadre du Fonds de Dotation aux collectivités locales constitueront ainsi les principales composantes de la relève du FDL et des Bureaux d'études en matière d'assistance aux collectivités locales .

### **2.2. La mise en place d'un dispositif de suivi des actions de développement local au niveau départemental et local (Relève institutionnelle)**

Il s'agira de renforcer les mécanismes institutionnels de programmation et de suivi – évaluation des actions de développement local à travers des cadres et structures appropriés qui s'appuieront sur l'architecture institutionnelle définie par le Code des Collectivités Locales.

Deux actions complémentaires sont envisagées au niveau de la relève institutionnelle:

- la re dynamisation et l'ancrage des cellules locales d'appui au développement , notamment les CLAD et la CCAD au niveau de cadres de concertation institutionnels (CLD et CDD) regroupant autour des autorités administratives et locales , les partenaires au développement que constituent les STD, les Projets et ONG, la société civile et les Organisations de Base
- la mise en place d'une structure de relève dans laquelle l'antenne départementale de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et le Service Départemental des CERP pourront jouer un rôle stratégique important du fait de leur missions d'appui -conseil aux collectivités locales et de leur couverture géographique de la zone d'intervention

### **2.3. La mobilisation de partenaires institutionnels à l'échelle locale, régionale , nationale et internationale (Relève financière )**

Dans la perspective d'un appui concerté et cohérent pour la réalisation des objectifs de développement définis dans les PLD (1999-2004), la relève du FDL au plan financier se traduira principalement par trois actions:

- l'appui à la consolidation des PTI pour l'horizon 2002 à 2004 et éventuellement l'élaboration de dossiers techniques et financiers pour les projets prioritaires retenus devant faire l'objet d'une étude de faisabilité.
- l'identification de partenaires au développement susceptibles de s'impliquer dans le financement des projets prioritaires retenus tels que les Projets et ONG intervenant dans la zone ou domiciliés dans le Système des Nations Unies
- l'intermédiation et la mise en relation entre partenaires au développement et collectivités locales dans une perspective de partenariat pour la réalisation des objectifs contenus dans les Plans Locaux de Développement initiés avec l'appui du FDL.

Ce processus ne pourra cependant être mis en œuvre sans l'implication active et soutenue de l'ARD dont la mission première est d'appuyer les Collectivités Locales dans leur programme de développement, d'où la nécessité de l'impliquer à toutes les séquences de la démarche.

### **III. Etapes et démarche méthodologique**

La démarche méthodologique préconisée dans le cadre de l'organisation de la relève du FDL consistera à mettre en œuvre un processus intensif de communication et d'interaction avec tous les acteurs locaux et extérieurs susceptibles de s'impliquer dans la poursuite des actions de développement local entreprises au niveau de la zone d'intervention du Programme.

Ce processus passera par plusieurs étapes interdépendantes.

#### **3.1. Validation de la stratégie de relève**

Elle vise à associer les acteurs institutionnels du Programme dans le formatage et le suivi du programme de relève proposé par le secrétariat technique

Deux niveaux de validation sont prévues à cet effet:

- la validation au niveau du Secrétariat Technique
- la validation par le Comité de Pilotage du Programme élargi aux autorités administratives (Préfet) et au Directeur de l'Agence Régionale de Développement de Tambacounda (ARD)

La validation se fera sous forme de mini ateliers thématiques ayant pour point focal les dispositions à prendre pour la relève du FDL au plan technique, institutionnel et opérationnel.

### **3.2. Sensibilisation des acteurs**

Elle portera essentiellement sur le désengagement du FDL, le rôle des STD dans l'assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage, la consolidation des PTI, la recherche de partenaires financiers et le renforcement des capacités des acteurs locaux (élus, CLAD).

La sensibilisation aura pour cibles les Délégations Spéciales, les Cellules d'Appui aux Collectivités Locales (CLAD), les Autorités Administratives et Locales et les STD; elle se fera conjointement avec l'ARD sous forme de réunions sectorielles.

### **3.3. Consolidation des PTI**

Il s'agira, en partant des objectifs de développement formulés lors de l'élaboration des PLD, de réactualiser les actions prioritaires dans le cadre d'un Programme Triennal d'Investissement Consolidé pour la période 2002- 2004 à travers les actions suivantes:

- l'auto -évaluation des PTI (1999-2001) appuyé par le FDL
- la réactualisation des priorités de développement pour la période 2002- 2004
- l'élaboration de dossiers techniques et financiers pour les micro- projets

Ces exercices seront entrepris avec des outils participatifs de type MAP (Méthode Avancée de Participation)

### **3.4. Identification et négociation avec les partenaires potentiels**

Cette étape consiste à identifier, à informer et à mobiliser les partenaires au développement en vue de la prise en charge des activités identifiées dans le PTI et celles pouvant contribuer au renforcement des capacités et à une meilleure gestion des biens, services et ressources des collectivités locales.

Trois types de partenaires au développement peuvent être sollicités à ce niveau:

- les projets et programmes domiciliés dans le système des Nations Unies
- les Programmes et Projets et Agences de dimension nationale
- ONG locales et autres partenaires de la coopération bilatérale et décentralisée

( Voir la liste non exhaustive des partenaires potentiels en annexe 2 )

Des prises de contacts suivies des réunions sectorielles devraient aider à faciliter des accords de coopération entre les collectivités locales et les partenaires au développement identifiés avant l'organisation du Forum sur le Développement Local à organiser.

### **3.5. Elaboration et validation des Projets de Convention**

Il s'agit d'élaborer des Projets de Convention entre les collectivités locales appuyées par le programme et les STD

Le processus passera par les actions suivantes:

- identification des besoins d'assistance des élus locaux dans le cadre des programmes d'investissement communautaire
- définition d'un programme d'appui concernant les formes d'assistance aux élus locaux par les STD.
- négociation sur les modalités de prise en charge des frais de déplacement en rapport avec les autorités administratives et la Direction des Collectivités Locales
- organisation d'ateliers de mise à niveau et de validation des objectifs, du contenu et des modalités pratiques de mise en œuvre des projets de conventions
- formalisation des accords dès que les mécanismes de mobilisation des fonds de dotation sont déterminés par les autorités administratives et la DCL

### **3.6. Consolidation des cadres de concertation**

L'objectif de consolidation des Cellules Locales d'Appui au Développement (CLAD) et la Cellule Communale d'Appui au Développement (CCAD) initiées au niveau des différentes collectivités locales en vue répond au souci de renforcer le niveau de participation de la société civile dans la planification et le suivi-évaluation des actions de développement local .

Le diagnostic organisationnel des CLAD et de la CCAD, leur réorganisation sur des bases plus solides et la définition d'un programme d'animation , de formation et d'appui de ces structures constitueront les principales activités à entreprendre dans ce domaine

### **3.7. Mise en place de la structure de relève**

Il s'agira, dans la perspective du dépérissement du FDL , de mettre en place une structure légère et pérenne de suivi des actions de développement local.

La structure de relève aura pour ossature l'antenne départementale de l'ARD, le service départementale de l'Expansion Rurale, l'Agent Voyer et un à deux membres du Secrétariat Technique du FDL.

Cette structure serait placée sous la responsabilité directe du Préfet , en tant que Président du CDD auquel la structure aurait à rendre compte suivant une périodicité et des formes à définir.

Les principales activités à initier sous se registre sont les suivantes:

- définition des termes de référence de la structure de relève (mission, objectifs, composition et profil des membres, fonctionnement et ressources )
- organisation d'un atelier de validation avec tous les acteurs
- publication d'un arrêté préfectoral portant sur la création de la structure
- mise en place officielle de la structure

### **3.8. Organisation Comité Départemental de Développement (CDD ) sur la relève**

En vue de permettre à tous les acteurs impliqués dans le processus de développement local des collectivités appuyées par le FDL d'être informés sur les perspectives liées au

désengagement du Programme , il est prévu d'organiser, en rapport avec le Préfet du Département et l'ARD un CDD spécial dont l'objectif sera de valider :

- les stratégies prioritaires formulées au niveau des PTI consolidés (2002-2004)
- le dispositif institutionnel mis en œuvre pour la relève
- les modalités d' appui des partenaires identifiés pour la relève

### **3.9. Organisation du Forum sur la relève**

La clôture du Programme FDL devrait permettre de tracer les perspectives de développement local des collectivités de la zone d'intervention à travers un Forum sur le Développement Local qui aurait pour objectifs de :

- tirer les enseignements sur l'expérience du FDL en matière d'e planification, financement , d'organisation et de gestion des actions de développement local ( cf capitalisation)
- redéfinir les perspectives de développement local de la zone en termes de stratégies prioritaires, de rôles et responsabilités des acteurs et de conditions de mise en œuvre
- mettre les autorités locales issues des prochaines élections municipales et rurales dans des dispositions de prendre en charge les nouveaux défis du développement local de la zone .

### **3.10. Passation des services**

Elle devrait permettre de transférer à la structure de suivi:

- la banque de données sur les différentes collectivités locales: monographies, documents de planification, conventions d'assistance , rapports d'études et de mission
- les moyens et ressources, notamment les locaux, le parc informatique, les moyens de déplacement ainsi que le mobilier de bureau
- les dossiers en instance de liquidation, notamment les décomptes des entrepreneurs, les contrats en cours, etc..

### **Conclusion**

La mise en œuvre de ce programme de relève du FDL ouvre des perspectives novatrices en matière d'appui aux processus de développement local.

Elle permet en effet de valoriser l'expérience du FDL en tant programme précurseur dans les chantiers du développement local en termes de leçons à tirer d'une expérience mise en œuvre dans un contexte particulier aux plans socio- économique, institutionnel et financier.

Elle offre ensuite la possibilité aux intervenants et acteurs locaux de s'inscrire dans une dynamique de pérennisation des procédures et instruments de développement local en prenant en charge de manière plus conséquente la dimension ancrage institutionnel.

Enfin, elle ouvre des perspectives en matière de concepts et de pratiques de développement dans la mesure où les résultats d'un tel processus peuvent être d'un apport considérable dans la formulation des programmes futurs d'appui à la décentralisation et à la lutte contre la pauvreté

### Annexe 1: Chronogramme indicatif de mise en œuvre du Programme de relève du FDL

Activités	Période de réalisation	Acteurs Concernés	Responsables
1. Validation de la stratégie de relève	2 au 9 Avril 2002	Secrétariat Technique , Comité de Pilotage , ARD, Préfet	Coordonnateur
2. Sensibilisation des acteurs	16 au 19 Avril 2002	Délégations Spéciales, CLAD, CCAD,Sous-Préfets, STD,CERP	Planificateur, ARD, Consultant relève
3. Consolidation des PTI (2002-2004)	22 Avril au 11 Mai 2002	CLAD, CERP	Planificateur, ARD
4. Identification et négociation avec les partenaires	22 Avril au 30 Juin 2002	Partenaires	Chargé de Programme, Coordonnateur, Consultant relève ,ARD
5. Elaboration et validation des Projets de Conventions	8 Avril 30 Juin 2002	DCL, STD, Préfets	Consultant relève
6. Consolidation des CLAD	22 Avril au 30 Juin 2002	CLAD, Délégations Spéciales ,Sous-Préfets, CERP	Planificateur, ARD
7. Mise en place de la structure de relève	3 au 30 Juin 2002	Préfet, ST,	Coordonnateur ARD, Préfet
8. Organisation d'un CDD sur la relève	17 au 21 Juin 2002	STD, Délégations Spéciales, Sous Préfets , CLAD	Coordonnateur ARD Préfet
9. Organisation du Forum	17 au 21 Juin 2002	Tous les acteurs locaux et partenaires invités	Coordonnateur ARD
10. Passation de services	24 au 28 Juin 2002	Coordonnateur ARD Structure de relève	Chargé de Programme , Préfet

## **Annexe 2: Liste non exhaustive des partenaires potentiels pouvant s'impliquer dans la relève**

### **1. Projets et programmes domiciliés dans le système des Nations Unies**

Avec les structures suivantes , le FDL a déjà initié ou entend promouvoir un partenariat dans leur domaine d'intervention respectifs :

- Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP)/ PNUD (Micro – Finances)
- Programme Droits de l'Homme et Bonne Gouvernance /UNESCO ( Gouvernance Locale)
- Réseau Afrique 2000 et le Programme Micro Finances financé par le FEM (Environnement)
- Pôle Régional Plate forme Multi fonctionnelle /ONUDI (Lutte contre la Pauvreté)
- Projet Promotion des Jeunes partenaire/FNUAP (construction d'un centre ADO )

### **2. Programmes et Projets et Agences de dimension nationale**

Les structures suivantes peuvent être sollicitées du fait leurs activités liées au processus de décentralisation et/ou de la Lutte Contre la Pauvreté et de leur implantation probable ou possible dans la zone du programme :

- le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui poursuivra les objectifs de développement local dans 5 communautés rurales préalablement appuyées par le FDL
- DGL-Felo appuyant le processus de gouvernance locale dans la CR de Dialacoto et dont l'assistance pourrait s'orienter dans le futur vers d'autres collectivités locales de la zone
- le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU) et l'Agence de Développement Municipal sollicités par la commune pour une intervention à Kédougou
- le Programme de Lutte contre la Pauvreté financé par la BAD et intervenant dans quelques Communautés Rurales du Département de Kédougou
- l' Agence Sénégalaise de Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB) intervenant en direction des organisations de base dans les domaines de la production agricole
- le Programme de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture intervenant dans les domaines de la micro-finance orientée vers des micro-projets générateurs de revenus
- le Programme de Micro entreprises rurales (PROMER) oeuvrant dans la région depuis quelques années dans la promotion des entreprises rurales .

### **3. ONG locales et autres partenaires de la coopération bilatérale et décentralisée**

Des opportunités de partenariat peuvent être exploitées avec les institutions suivantes au niveau :

- des ONG locales, le GADEC, le GAVD, Winrock International , le Corps de la Paix dans le cadre de l'appui technique aux Organisations de Base
- des ambassades, (Luxembourg, Belgique, Coopération Suisse, Coopération Canadienne) , en matière d'octroi de petites subventions pour la réalisation de micro-projets
- de la coopération décentralisée, en termes de consolidation et d'extension , par le biais de l'ARD du partenariat entrepris dans les CR de Dialacoto, Bandafassi et Saraya